



RECU EN PREFECTURE
Le 26 novembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-2125055-20191114-00058250-06

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 3 - Renégociation de contrats d'assurances pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS, le SYBERT, l'EPCC les Deux Scènes, l'ISBA et la RODIA - Autorisation de signature des marchés

Renégociation de contrats d'assurances pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS, le SYBERT, l'EPCC les Deux Scènes, l'ISBA et la RODIA

Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	25/10/2019	Favorable unanime (1 abstention)

Les contrats d'assurance en responsabilité civile de la Ville de Besançon et du CCAS arrivent à échéance au 31 décembre 2019. Il en va de même pour le contrat d'assurance flotte automobile qui concerne la Ville, le CCAS, Grand Besançon Métropole, l'ISBA, l'EPCC Les Deux Scènes, la Rodia et le SYBERT.

Les entités doivent par conséquent renouveler leurs contrats d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2020.

La consultation a été lancée dans le cadre du groupement de commandes permanent. Elle concerne la Ville de Besançon, le CCAS, Grand Besançon Métropole, l'ISBA, l'EPCC Les Deux Scènes, la Rodia et le SYBERT. Le coordonnateur du groupement est la Ville de Besançon.

I - Modalités de réalisation de la consultation

La consultation a été décomposée en deux lots libellés comme suit :

- Lot n° 1 « assurance des responsabilités et des risques annexes » pour la Ville de Besançon et son CCAS
- Lot n° 2 « assurance des véhicules et des risques annexes » pour la Ville de Besançon, le CCAS, Grand Besançon Métropole, l'ISBA, l'EPCC Les Deux Scènes, la Rodia et le SYBERT.

Le marché a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert publié au BOAMP le 23 juin 2019, sur la plate-forme de dématérialisation le lundi 24 juin 2019 et au JOUE le 25 juin 2019, avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 5 août 2019 à 12 heures.

Rappel des critères d'analyse des offres :

Pour le lot n° 1 « assurance des responsabilités et des risques annexes » pour la Ville de Besançon et son CCAS

Critère 1 : la valeur technique notée sur 25 points (55 %)

- Structure du contrat (sur 5 points)
- Etendue des garanties (sur 10 points)
- Montants des garanties (sur 5 points)
- Franchise (sur 5 points)

Critère 2 : le prix noté sur 25 points (45 %)

Pour le lot n° 2 « assurance des véhicules et des risques annexes » pour la Ville de Besançon, le CCAS, Grand Besançon Métropole, l'ISBA, l'EPCC Les Deux Scènes, la Rodia et le SYBERT

Critère 1 : la valeur technique notée sur 25 points (55 %)

- Véhicules assurés (sur 5 points)
- Garanties accordées (sur 5 points)
- Garanties annexes (sur 5 points)

- Gestion du contrat (sur 5 points)
- Franchise (sur 5 points)

Critère 2 : le prix noté sur 25 points (45 %)

Une variante portant sur une franchise à 500 € était imposée pour le lot 2. De même une prestation supplémentaire éventuelle relative au bris de machines était prévue.

La durée totale du marché est 5 ans à compter du 01/01/2020.

L'estimation du montant du marché sur sa durée totale s'élève à 1 150 000 € HT.

Estimations financières lot par lot :

- Lot n° 1 : 90 000 € H.T. par an soit 450 000 € HT sur 5 ans
- Lot n° 2 : 140 000 € H.T. par an soit 700 000 € HT sur 5 ans.

II - Résultats de la consultation

La Commission d'Appel d'Offres en date du 11 octobre 2019 a attribué :

- le **lot 1** à SMACL Assurances pour une prime annuelle de 70 861,48 € HT soit 76 769,44 € TTC.
Taux de prime HT : 0,125 % pour le contrat Ville / 0,05 % pour le contrat CCAS

Le montant annuel de la prime (65 643,97 € HT soit 71 551,93 € TTC) pour la Ville de Besançon est nettement en dessous du tarif actuel (103 248,30 € TTC) compte tenu de la prise en compte des transferts de compétences à l'intercommunalité, et par voie de conséquence de la diminution des risques.

- le **lot 2** à SMACL Assurances pour une prime annuelle de 131 736,13 € HT (128 696,12 € HT pour la formule de base « sans franchise » + 3 040,01 € HT pour la prestation supplémentaire éventuelle « bris de machines »), soit 155 631,06 € TTC + 3 593,11 TTC = 159 224,17 € TTC.

L'offre retenue est celle d'une formule « sans franchise » pour les véhicules légers et lourds, avec une garantie bris de machines. Le coût du nouveau contrat d'assurance flotte automobile évolue peu (écart de moins de 4 000 € avec la prime 2019) alors que de nouvelles garanties s'appliqueront.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du résultat de la consultation,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés susvisés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

